

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28/04/2014



LANTRIAc A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil Municipal du 28 avril s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents, tous les membres sauf : M. NICOLAS Didier, excusé, M. REYMOND Laurent qui donne procuration ° à Mme Laurence DESSALCES, Mme Corinne EXBRAYAT qui donne procuration à Mme Josette JAMMES, Mme Isabelle ROCHE qui donne procuration à Mme Delphine JEMINET, Mme Michèle ISSARTEL qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE, M. Jean-Marc SOULIER qui donne procuration à Mme Séverine DARNE.

Mme JEMINET Delphine a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 28/03/2014 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire.

L'ordre du jour est alors abordé.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions comme suit :

Union Sportive de Lantriac	1855.50 €
Club des Aînés	223 €
ACCA de Lantriac	223 €
CATM – ACPG	323 €
Pétanque Lantriacoise	823 €
ADMR	223 €
Tennis Club Lantriac	673 €
Association d'animation MAPA	223 €
Les Amis de la Bibliothèque	223 €
Viet Vo Dao	873 €
Sport Loisirs Détente	223 €
Secours Catholique	223 €
Comité de Jumelage	223 €
Sécurité Routière	55 €
APE Ecole Publique	33.50 € par élève
APE Ecole Privée	33.50 € par élève
Boule Amicale	223 €
Judo	491 €
Comité des Fêtes	223 € + (2*400 €)
Chorale	223 €
Ryth'n move	1095.50€
Lantri'acte compagnie	223 €
Moto Club « CAP Moto 43 »	223 €

FIXATION DU TAUX D'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- Indemnités du Maire 43% de l'indice 1015
- Indemnités des Adjointes 16,5% de l'indice 1015

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas voter d'augmentation, le taux des quatre taxes reste inchangé :

- Taxe d'habitation	15,66%
- Taxe foncière bâti	11,41%
- Taxe foncière non bâti	61,08%
- Cotisation foncière des entreprises	21,20%

AFFECTATION DU RESULTAT FONCTIONNEMENT (INVESTISSEMENT)

Clôture du Compte Administratif 341.764,10€, vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur FLOURY, responsable de la commission des finances présente le budget primitif qui est adopté à l'unanimité.

- FONCTIONNEMENT (dépenses et recettes)	1.245.693,00€
- INVESTISSEMENT (dépenses et recettes)	896.752,10€

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

A l'unanimité, le conseil municipal désigne 12 membres titulaires et 12 suppléants sachant que seulement 6 personnes seront retenues dans chaque catégorie par M. le Directeur des services fiscaux.

Président : Pierre BRESSELLE

1) Fabrice FLOURY	DUPRAZ Gérard (hors commune)
2) Laurence DESSALCES (hors commune)	JAMMES Lucien (propriétaire forestier)
3) Félix GRANGEON	BONNET Gérard
4) Henri BUISSON	RUIZ Denis
5) JOUFFRE Gilbert (Propriétaire forestier)	MOULIN Eugène
6) SIMON Jean	DARNE Séverine
7) NICOLAS Didier	JAMMES Josette
8) EXBRAYAT Corinne	SOULIER Denis
9) ANDRE Jérôme	ROCHE Isabelle
10) MAUTE Annie	MONTEIL Éliane
11) SURREL Julien	BESSETTE Bernard
12) PIROUX Philippe	PANDRAUD Cécile

DELEGATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le conseil municipal donne délégation au Maire pour la durée de son mandat (Code Général des Collectivités locales article L2122-22) pour :

- Décider de la conclusion et la révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans,

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DIVERS

- Courrier de Mme ABEILLON adressé au Conseil Municipal

M. BRESSELLE a ensuite présenté un rapide compte rendu du premier conseil communautaire du 22 avril 2014. Ont été élus : Président : Raymond ABRIAL. Vice-présidents : Sébastien MASSON, André FERRET, Isabelle VERDUN, Laurent REYMOND.

Le bureau associera l'ensemble des Maires à ses réunions.

Élus de la commune :

SIVOM MEYGAL : Titulaire ANDRE Jérôme, Suppléant BRESSELLE Pierre

SICTOM DE L'EMBLAVEZ : Titulaires GRANGEON Félix et NICOLAS Didier.
Suppléants LAURENT Reymond et EXBRAYAT Corinne

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VELAY : JAMMES Josette

APPEL D'OFFRES : suppléant REYMOND Laurent.